

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 265-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.725

Déposée le: 27.11.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)
Stähli (Gasel, PBD)
Grimm (Burgdorf, pvl)
Benoit (Corgémont, UDC)
Riesen (Sonceboz-Sombeval, PSA)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pas de centre de retour pour requérant-e-s d'asile débouté-e-s à Prêles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de renoncer à l'ancien Foyer d'éducation de Prêles comme centre de renvoi pour requérants et requérantes d'asile déboutés ;
2. de choisir un autre site que celui de Prêles, à proximité du centre, au cas où il maintiendrait sa stratégie consistant à vouloir un hébergement séparé pour les requérants et requérantes d'asile déboutés.

Développement :

Le Conseil-exécutif prévoit de transformer l'ancien Foyer d'éducation de Prêles en centre de renvoi pour requérants et requérantes d'asile déboutés. Nous pensons que ce site n'est pas appro-

prié comme centre de renvoi pour requérants et requérantes d'asile déboutés. Nous supposons que ces derniers ne se rendraient pas à Prêles. Ce serait de l'argent jeté par les fenêtres, pour ne pas dire un mauvais investissement. Prêles est un lieu reculé, et l'ancien foyer pour jeunes est difficilement atteignable en transports publics. Les requérants et requérantes d'asile déboutés s'y rendraient à peine. De plus, ceux-ci subissent précisément une pression énorme en raison de leur avenir incertain et de la précarité et sont dans un état psychique instable. Les expériences vécues par des spécialistes dans le domaine de l'asile montrent que ces personnes sont plutôt soumises à une détresse psychologique en raison de leur isolement lorsqu'elles se retrouvent dans des lieux reculés comme Prêles, et sont victimes de crises impliquant des hospitalisations d'urgence, qui représentent une charge inutile pour le système de santé.

L'accès est plus compliqué pour les bénévoles également, puisqu'il est plus difficile de se rendre au centre.

Nous partons de l'idée que le bâtiment sera sous-occupé, voire à moitié vide, et que l'exploitation du centre devra être maintenue au prix d'efforts importants. Nous supposons également que certaines personnes du groupe-cible préféreraient entrer dans la clandestinité comme sans-papiers, ce qui conduira de facto à des situations précaires. Nous pensons que ce n'est pas non plus dans l'intérêt du Conseil-exécutif de devoir chercher, après une brève période, une nouvelle possibilité d'affectation pour Prêles, et ce en raison de coûts d'exploitation trop élevés.

Un équipement doit être planifié et mis en œuvre de manière ciblée en fonction de son utilisation spécifique, et non retenu simplement parce qu'il n'y a pas présentement d'autre possibilité d'utilisation. Le canton de Berne a déjà fait un mauvais investissement de 38 millions de francs avec l'ancien Foyer d'éducation, et a donc déjà une expérience douloureuse à l'actif. Le canton ne peut pas se permettre, nous ne pouvons pas nous permettre un nouvel investissement malheureux.

C'est la raison pour laquelle nous prions le Conseil-exécutif de renoncer à Prêles comme centre de renvoi pour requérants et requérantes d'asile déboutés et, si la stratégie selon laquelle les requérants et requérantes d'asile déboutés doivent être hébergés séparément est maintenue, de retenir un autre site que celui de Prêles à proximité du centre.

Destinataire

- Grand Conseil